

Questions orales

Des voix: Bravo!

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je n'étais pas sûr de ce à quoi le député voulait en venir par sa première question.

Une voix: Vous le savez maintenant.

M. Regan: Je regrette de gêner le plaisir du député mais je lui signale que depuis cinq ans le gouvernement du Canada, y compris celui auquel il a été associé, accorde son appui à la semaine de la Coupe Grey. S'il l'a fait, c'est parce que le match de la Coupe Grey est probablement le seul événement sportif à caractère national dans le pays. Du point de vue de l'unité nationale, il revêt une extrême importance pour le Canada. J'espère que le député partage la fierté que j'ai éprouvée à la vue des 2000 jeunes Canadiens qui ont participé au magnifique spectacle de la mi-temps pendant le match de la Coupe Grey dimanche.

● (1440)

J'ajouterai, pour la gouverne du député, que les fonds employés pour promouvoir un événement canadien de première importance ne provenaient pas du ministère chargé de la condition physique et du sport amateur. Comme les années passées, sauf erreur, ces dépenses, que j'estime parfaitement justifiées ont été payées par le Centre d'information sur l'unité canadienne.

* * *

LES PÊCHES

LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA TRANSFÉRABILITÉ DES PERMIS

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Depuis deux ans, le ministre a reçu deux rapports importants. L'un d'eux le rapport Levelton, s'intitule: «Toward an Atlantic Coast Commercial Fisheries Licensing System», et l'autre, le rapport Pearse, concerne la pêche sur la côte ouest. D'après le rapport Levelton, la spéculation sur les permis constitue un élément de surcapitalisation et si un certain contrôle des propriétaires doit s'exercer, on ne saurait permettre le transfert des permis. M. Pearse soutient le point de vue contraire, c'est-à-dire que la transférabilité des permis assure une meilleure répartition des privilèges de pêche au profit de ceux qui peuvent en profiter le plus...

Mme le Président: A l'ordre, le député est prié d'abréger sa citation et de poser sa question.

M. Miller: Madame le Président, le ministre a-t-il pris une décision qui tienne compte soit du point de vue Levelton ou du point de vue Pearse, plus précisément, va-t-il maintenir les mêmes privilèges de transférabilité ou va-t-il tenter de les limiter et indemniser ceux qui ont déjà déboursé beaucoup d'argent pour acheter des permis?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, quand on hérite de certaines situations, il importe d'abord de régler les problèmes concrets et d'éviter les positions trop théoriques. Les permis ne sont tout simplement pas transférables dans certaines provinces. Ils n'ont aucune valeur en soi. Ils sont l'unique privilège du détenteur. Par contre, ils ont fait l'objet de spéculation dans d'autres provinces. M. Pearse a examiné cette question. Il comparaitra demain devant le comité permanent des pêches et des forêts, et j'espère que les députés vont lui demander comment il en est arrivé à certaines conclusions. Je ne veux pas préjuger de ses conclusions avant de connaître les vues du Parlement et des entreprises, c'est-à-dire dans huit ou dix jours, j'espère bien.

ON DEMANDE QUE LES PÊCHEURS SOIENT CONSULTÉS À PROPOS DU PROJET DE TAXATION DES PRISES

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que le ministre examinera les recommandations du rapport Pearse. Une autre recommandation très lourde de conséquences pour l'industrie de la pêche est la tentative de Pearse pour contrecarrer ces privilèges en imposant des redevances sur les bénéfices réalisés par le secteur privé, afin que le public en profite également.

Compte tenu des problèmes financiers que connaît actuellement l'industrie de la pêche, je voudrais demander au ministre s'il remettra à plus tard, au moins jusqu'à ce qu'il ait eu l'occasion de consulter à fond les intéressés directs, toute recommandation faite par Pearse quant à une taxe qui frapperait les prises des pêcheurs? Le ministre donnera-t-il aux pêcheurs et à la Chambre l'assurance qu'il y aura consultation pleine et entière avant que l'on décide prématurément de taxer les prises des pêcheurs?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Oui, madame le Président, il y aura consultation pleine et entière. Le député ne s'attend tout de même pas que je prenne une décision avant d'avoir procédé à ces consultations.

LES MODALITÉS DES CONSULTATIONS PRÉVUES

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans, qui vient de dire qu'il ne voulait pas que l'honorable représentant tire des conclusions avant que ces entretiens aient eu lieu. Je parle évidemment des recommandations provisoires du rapport Pearse.

Je voudrais que le ministre me dise comment ces entretiens vont avoir lieu. Nous savons que le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés ainsi que M. Pearse vont comparaître devant le comité pendant une heure ou deux. Quels autres entretiens sont prévus?